

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 21.01.2022	Heure 14h02	Numéro 22.308	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Suppression du droit de timbre d'émission : quelles conséquences fiscales pour les communes et le canton ?

Contenu :

La suppression du droit de timbre entraînera des pertes fiscales de 250 millions de francs pour la Confédération. Ceci pourrait modifier les stratégies de financement des entreprises et impacter l'impôt sur le bénéfice en réduisant les recettes fiscales des communes et du canton, en induisant un mécanisme de capitalisation engendrant une hausse des amortissements au détriment des investissements dans la production.

À quelle hauteur les pertes pourraient-elles se monter pour nos communes et notre canton si un tel scénario devait se réaliser ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire :

Katia Della Pietra

Autres signataires (prénom, nom) :

Sarah Fuchs-Rota

Marinette Matthey

Karin Capelli

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Romain Dubois

Laurent Duding

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Julie Courcier Delafontaine

Martine Docourt Ducommun